commissaire de police. Dans ces missives, où il s'excuse du dérangement qu'il causera à la police, il exprime le désir d'être inhumé à Limoges, son pays natal, et il s'oppose absolument à toute autopsie. Il termine en lui donnant rendez-vous à M. Catrou dans l'autre monde ».

Lachèze a dû, après le crime, oublier dans l'alcool cette résolution de se faire justice lui-même.

Les Elections à la Présidence aux Etats-Unis

LE CANDIDAT DEMOCRATE WILSON FAVORI

New-York, 4 novembre. — A la veille des élections présidentielles, M. Woodrow Wilson, le candidat démocrate, est plus que jamais favori. On offre 5 pour 1 qu'il sera élu. Personne ne semble plus mettre son élection en doute et l'on dit qu'il faudrait un miracle pour qu'il se produisât un « landslide », c'est-à-dire un grand déplacement des masses populaires en faveur de M. Roosevelt.

Pour les républicains et les progressistes, la question n'est plus de savoir laquelle des deux fractions du vieux parti républicain sera la plus forte minorité et dominera la reconstitution du parti en vue de reconquérir en 1916 la présidence considérée comme perdue pour les républicains en 1912.

L'organe démocrate « New-York World » prévoit l'élection de M. Woodrow-Wilson par 434 voix dans le collège présidentiel et n'en accorde que 32 à M. Taft et 15 à M. Roosevelt.

Bien que ces pronostics paraissent excessifs, on ne doute pas que le candidat démocrate n'ait un nombre de voix sensiblement supérieur à la majorité absolue.

M. Woodrow Wilson a failli être victime hier d'un grave accident d'automobile. Sa voiture ayant heurté une grosse pierre, il a été projeté de son siège et est tombé sur le sol. Il a été transporté chez lui à Princeton et s'est alité : « Une érosion du cuir chevelu, a dit le candidat démocrate à ses visiteurs, mais je l'ai échappé belle ! »

Les bandits de la Capitale

AUDACIEUSE AGRESSION CONTRE UN CHAUFFEUR

Paris, 4 novembre. — Un chauffeur d'auto-taxi, Fernand Lacour, âgé de 20 ans, demeurant rue Chauveau, 75, à Neuilly, a été victime, cette nuit, d'une audacieuse agression. Vers onze heures du soir, comme il stationnait place de Clichy, il fut hélé par deux jeunes gens qui se firent conduire à Clichy, à l'angle de la rue du Landy et de la rue de Villeneuve, où ils avaient, disaient-ils, des malles à prendre.

En arrivant à cet endroit, complètement désert, le chauffeur arrêta sa voiture, mais les deux voyageurs se précipitèrent sur lui, le saisirent à la gorge et le renversèrent à terre ; puis ils tirèrent sur lui plusieurs coups de revolver. Fernand Lacour, surpris par la soudaineté de l'attaque, essaya de se relever, mais il avait reçu une balle au pied droit. Néanmoins, comme il est très vigoureux, il parvint à se dégager et à prendre son revolver dans sa poche. Il le déchargea à plusieurs reprises sur ses adversaires. Ceux-ci prirent alors la fuite, aucun projectile ne les ayant atteint.

Cependant au bruit des détonations, l'agent cycliste Hurt était accouru : il donna aussitôt la chasse aux malfaiteurs et put rattraper l'un d'eux qui fut conduit au poste. C'est un nommé Edouard Flam, 18 ans, aide-chauffeur à la Compagnie française. M. Lourbin, commissaire de police, interrogea le jeune [illegible] de la Sûreté qui envoya deux inspecteurs. Ceux-ci ont arrêté un instant le second agresseur, un nommé Charles Boivin, 19 ans, chauffeur, qui a été cueilli à son domicile, boulevard Ney, 102, à Clichy.

Les deux malfaiteurs avoueront avoir eu l'intention de dévaliser le chauffeur. Ils ont été conduits au Dépôt. Quant à Fernand Lacour, la balle qui l'a atteint au pied ne l'a blessé que légèrement.

DANS LA REGION

A LILLE

Huit millions d'emprunt !

VOILA CE QUE CONTRACTE LA MUNICIPALITE EN APPORTANT EN ECHANGE DE.... " NOUVEAUX GRANDS PROJETS ".

Cela ne va pas étonner les lillois ! Il y a encore un grand programme de grands projets de grands travaux municipaux. Il arrive hautement à point ce fameux programme car il sert à masquer, pour le public inattentif, le règlement de comptes de la faute énorme de la municipalité Ch. Delesalle ; le paiement du Million de la Voirie.

Hier soir au Conseil municipal on a voté un emprunt de 8 millions environ pour pouvoir faire passer le million destiné à payer M. Collin, le gagnant du procès perdu par la Ville.

Examinons, — sauf à y revenir, — d'abord les projets de travaux nouveaux, puis la question de l'emprunt de huit millions, et enfin la dette lourde suscitée par le procès de la Voirie.

L'assainissement du quartier St-Sauveur

Le programme général des grands travaux municipaux comporte : un projet déjà connu de captation des Eaux potables à la Bassée, des constructions scolaires (une école maternelle, rue Guillaume Tell, complément d'école maternelle, faubourg des Postes, une école maternelle rue Dupetit-Thouars, un groupe scolaire rue du Chevalier-Français), des maisons d'écluseurs et de portiers, de grosses réparations aux bâtiments municipaux en lamentable état, des travaux de pavage, des égoûts, et enfin des œuvres sur lesquelles on avait fait un certain silence jusqu'ici, l'agrandissement du Palais des Beaux-Arts et le percement de rues nouvelles dans le quartier St-Sauveur.

Pour le Palais des Beaux-Arts, on construira un hall vitré dans la cour intérieure de l'édifice. C'est une petite réalisation de la promesse tant de fois faite de la couverture complète de la cour.

Le « gros morceau » c'est « l'assainissement » de Saint-Sauveur. Nous avons reproché depuis tant d'années à la municipalité de n'avoir rien fait pour assainir les vieux quartiers que, cette fois, on a voulu lancer quelque chose.

Ne nous laissons pas éblouir ! L'inutile dépense coûtera trois ou quatre millions, si on se propose tout simplement de consacrer 436.000 francs à assainir le vieux St-Sauveur, pour continuer après neuf ans d'inaction l'œuvre de la municipalité socialiste.

Le projet municipal est le suivant : créer deux nouvelles voies : l'une qui partirait du boulevard des Ecoles, emprunterait la rue Molière existante, le square Iussult, traverserait les cours des Jardins, Muhau et Sauvage, aboutirait à la place Wicar, et de là se dirigerait vers la gare en coupant le pâté considérable de maisons et d'immeubles compris entre les rues de Fives, de Tournai, du VieuxMarché-au-Moutons et des Augustins. Cette rue aurait 10 mètres de largeur.

L'autre voie, transversale, partirait de la place Gentil Muiron, serait percée avec la même largeur de 16 mètres, en élargissant de la rue Malpart, de la rue des Etaques, et de la rue du Curé Saint-Sauveur ; elle serait reliée, « après le démantèlement », par une voie directe à établir sur les terrains de fortifications, avec le rond-point du Passage Supérieur de Fives.

On réaliserait tout de suite, à l'aide de l'emprunt, une première voie, allant du square Iussult à la place Wicar, en utilisant, à travers les immeubles, les cours des Jardins, Muhau et Sauvage.

Voilà en réalité ce qui va être exécuté du fameux plan d'assainissement. Ajoutez à cela la rectification d'alignement de la cour du Soleil, de la rue Charles Decottignies, des maisons environnant l'église St-Sauveur, et de la cour Faye.

Pour le reste, c'est-à-dire l'essentiel, M. Lauxenge, adjoint aux travaux que nous avons consulté à ce sujet, nous a dit qu'il fallait attendre le démantèlement !

Vous voyez qu'à la vérité il ne s'agit encore que de très futurs projets ! Nous en reconsulterons.

Les combinaisons financières

Da vraie, la seule cause de l'emprunt actuel, c'est le million que la Ville doit payer à M. Collin, pour le procès que notre imprévoyante municipalité a perdu.

On l'a emmaillotée, cette dette, de toutes les belles promesses d'adduction d'eau potable, d'assainissement de la ville, de perfectionnement de notre domaine scolaire, parce qu'on a voulu la faire oublier sous les projets les plus avantageux. Voilà ce qu'il ne faut pas oublier.

L'emprunt se décompose comme suit :

Pour les travaux d'hygiène et d'assainissement : Adduction d'eau, 5.100.000 fr. ; Constructions d'aqueducs, 108.000 fr.; Alignements Saint-Sauveur, 436.000 fr. Soit 5.644.000 francs.

Pour les constructions neuves : Bâtiments d'écoles, 340.000 fr. ; Maisons pontières et d'octroi, 70.000 fr. Soit 500.000 francs.

Pour l'agrandissement du Palais des Beaux-Arts, 50.000 francs.

Pour les réparations : Réfection des bâtiments communaux, 350.000 fr.; Pavages neufs, 473.000 fr. Soit 823.000 francs.

Enfin pour la dette Collin, 963.000 francs. Soit un total de 7 millions 930 mille francs.

Comment sera réalisé ce formidable emprunt ?

« Il sera contracté à un taux d'intérêt n'excédant pas 3,80 pour cent », nous dit le rapport de M. le Maire.

Les délais de remboursement varieront suivant la nature des travaux à exécuter. C'est-à-dire que les annuités de l'emprunt à émettre s'établiraient donc comme suit :

Travaux d'assainissement (5.644.000) remboursables en 50 ans, soit 252.963 fr. par an.

Constructions neuves (500.000) en 40 ans, soit 24.415 fr. par an.

Réfection des bâtiments et pavages (823 mille) en 30 ans, soit 40.211 fr. par an.

Dette Collin (963.000) en 20 ans, soit 69.181 francs par an.

C'est-à-dire que la Ville supportera une charge de 392.770 francs par an au total.

Au bout de la 20e année, l'annuité serait réduite à 323.589 fr., au bout de la 30e, à 277.378 fr. et au bout de la 40e, à 252.963 francs.

La municipalité a adopté une combinaison financière qui nécessite le remaniement d'une combinaison adoptée en 1899 par la précédente municipalité pour les amortissements d'un emprunt global de 28.818.065 francs, et qui avait été contracté à 3,40 pour cent, taux exceptionnellement bas.

Les annuités de cet emprunt devaient aller en diminuant fortement d'année en année, c'est ainsi que l'annuité actuelle de 1.384.000 fr. devait tomber en 1929 à 354.000 francs et en 1934 à 113.000 fr.

Pour faciliter l'amortissement de son emprunt présent de huit millions, la municipalité Ch. Delesalle se propose de modifier cette décroissance des annuités de façon à rendre celles actuellement payables moins fortes et à augmenter celles de l'avenir.

Mais naturellement les sommes dont on recule ainsi le paiement sont, au regard du Crédit Foncier prêteur, susceptibles de production d'intérêt ! Et la municipalité accepte d'un cœur léger de payer cet intérêt à 3,80 pour cent, alors qu'il s'agit de sommes qui avaient été empruntées en réalité par la municipalité précédente à 3,40 pour cent !

En fait, la Ville aggrave donc sa situation financière pour faire face à des dépenses d'entretien auxquelles elle aurait dû pourvoir autrement que par emprunt, pour effectuer des travaux d'assainissement qui eussent pu être exécutés depuis longtemps avec les millions jetés dans la folie de la Bourse et du Théâtre, enfin pour payer le Million de la Voirie qui aurait dû être épargné ou payé avec le fameux million disponible du mois de mai dernier.

Le Million de la Voirie

Deux mois encore sur le Million Collin. Le détail de l'emprunt nouveau nous indique que pendant 20 ans la Ville aura à payer 69.181 francs par an pour amortir la partie de l'emprunt nécessité par la perte de ce malheureux procès.

Rappelons qu'en vérité c'est 188.000 fr. environ que la Ville aura à payer par an pendant longtemps.

Elle a en effet été condamnée à payer un supplément de 118.517 francs par an, à M. Collin en plus de sa redevance ordinaire pour supplément de superficie à nettoyer.

On voit comment, par son imprévoyance la municipalité a chargé le budget de la Ville de près de deux cent mille francs par an, sans qu'il en revienne rien aux lillois !

Ce sont là de ces choses que les nouveaux projets municipaux ne sauraient faire oublier à personne !

ALEX WILL.

L'accident d'auto du Boulevard de la Liberté

DESCENTE DU PARQUET

Ainsi que nous le faisions prévoir, le Parquet, représenté par MM. Debrauwer, substitut, et Gobert, juge d'instruction, s'est transporté à nouveau hier matin, à 9 heures, sur les lieux où se produisit l'accident mortel dont fut victime M. Paul Quintin.

Un expert désigné par M. Gobert, accompagnait les magistrats. Cet expert a été chargé de fournir un rapport sur les causes de l'accident et de déterminer, si cela est possible, la vitesse à laquelle marchait l'auto de M. Van den Busch, lorsqu'elle fut précipitée contre le pylone.

Après avoir dressé la topographie de l'endroit, M. Gobert fit enlever l'automobile dont nous avons décrit le pitoyable état. Le véhicule fut remisé dans un garage voisin.

De son côté, M. Marmontel, commissaire de police du 2e arrondissement, recueillit les déclarations des personnes qui se trouvaient dans la voiture au moment de l'accident. Ces dépositions n'apportèrent à l'enquête aucun fait que nous n'ayons relaté.

L'état de M. Gekière, qui est soigné à l'hôpital Saint-Sauveur, est moins grave qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Les docteurs le considèrent même comme assez satisfaisant que possible.

La vengeance d'un mari trompé

LE MEURTRIER FAIT CHOIX D'UN DEFENSEUR

Lombart, le meurtrier de la rue de Wazemmes dont nous avons relaté en son temps la tentative de meurtre et qui est écroué depuis samedi, n'a pas encore été entendu.

M. Raymond, juge d'instruction, attendait que Lombart ait fait choix d'un défenseur pour commencer son interrogatoire.

LE MEURTRIER LOMBARD

Or Lombart vient de faire connaître aujourd'hui ce choix. C'est Me Macquart, l'avocat bien connu, qui sera chargé de la défense de l'inculpé. Dans ces conditions, Lombart sera fort probablement interrogé vendredi. Quant à la femme Lombart dont nous avions annoncé hier l'amélioration de santé, M. le docteur Duthilleul, médecin-légiste, a été chargé de l'examiner et son rapport sera incessamment joint au dossier de cette affaire concernant l'ouvrier brasseur Verhelle. M. Raymond a décidé de le confronter aujourd'hui à l'hôpital de la Charité avec Mme Lombard.

Le magistrat instructeur espère obtenir l'aveu de ses relations avec cette dernière.

Le Championnat international DE LUTTE

LA TROISIEME SOIREE

Il est passé minuit lorsque prend fin cette troisième séance de lutte ; aussi, pressé par l'heure, serons-nous plus bref pour dire ce que nous en pensons, bien que l'impression que nous en gardons soit au moins égale à celle que nous avons emportée des deux autres.

Un fait que nous tenons cependant avant tout à signaler, c'est la chance persistante de notre jeune champion Lemaire. Aujourd'hui encore, après une lutte terrible, il tombe le colosse Heusch. Cette victoire est d'autant plus remarquable qu'il y a une différence de poids énorme entre les deux adversaires. Lemaire ne pèse, en effet, que 90 kilos, alors que Heusch en pèse 120.

On comprendra donc combien, dans ces conditions, est glorieuse la victoire de notre concitoyen.

A signaler également le match exhibition de Klause contre 4 amateurs lillois — qui fut vigoureusement applaudi et la sensationnelle lutte dite « Sumo » entre les deux japonais.

Voici d'ailleurs les résultats de cette très intéressante soirée :

Fernandez tombe Adzuma Yama par une prise de bras à terre en 13 minutes 11 secondes.

Youagatani tombe Vandenberg en 16 minutes 14 secondes par un bras roulé à terre.

Simono tombe Shackmann par un ramassement de tête à terre en 8 minutes 40 secondes.

Noel le Bordelais tombe Limousin en 13 minutes 55 secondes par un surpassé à terre.

Lemaire tombe Heusch par un tour de hanche en tête debout en 13 minutes.

Raoul de Rouen tombe Antonitch en 26 minutes par un bras roulé debout.

Et Paul Pons tombe par un pont écrasé Ulrich en 3 minutes.

PROGRAMME DE LA SOIREE DU SAMEDI 9 NOVEMBRE

LUTTE. — Limousin contre Adzuma Yama ; Noel le Bordelais contre Heusch ; Simono contre Iwagatani ; Antonitch contre Paul Pons ; Raoul de Rouen contre Louis Lemaire.

MATCHS DE BOXE entre des amateurs lillois, et match-exhibition, Papke, le champion du monde poids moyens contre entraîneurs et professionnels.

A cette soirée, Louis Lemaire renouvellera sa tentative des 145 kilos arrachés en pont, qui doit lui assurer le record du monde.

A Marquette

Le Crime de l'expulsé

Interrogatoire de Mme Jeanssens

Hier lundi, M. Gobert, juge d'instruction, s'est rendu à Marquette afin d'interroger Mme Jeanssens, cabaretière, rue de Marcq, qui, jeudi dernier, fut blessé de plusieurs coups de révolver par son mari. Cette descente de justice était nécessitée par les dénégations de Jeanssens qui nie énergiquement être l'auteur de cette tentative de meurtre.

La cabaretière affirme que son mari était arrivé chez elle jeudi à 6 heures du matin, et lui avait demandé de lui servir du café, alors qu'elle portait une chope à un client.

A ce moment, sans mot dire, Jeanssens, armé de son revolver, tira sur sa femme qui chercha à fuir, tandis que sa fille, âgée de 23 ans, s'était précipitée vers son père pour le désarmer.

Selon Mme Jeanssens, son mari menaça la jeune fille qui se sauva et essuya également des coups de revolver.

La jeune fille se croyant sans doute blessée, se laissa tomber, tandis que Jeanssens déchargeait encore deux balles dans la direction de sa femme qui cherchait également à fuir.

Le magistra entendra à nouveau et sous peu le meurtrier qui sera confronté avec sa victime.

A Roubaix

Quatre enfants abandonnés par leur mère

Elise Chopard, femme Dubus, 32 ans, épluchageuse, demeurant Grande-Rue, cour Delbart, 8, était abandonnée il y a onze mois par son mari lequel était divorcé et s'en allait rejoindre à Verdun sa première femme.

Samedi dernier, la femme Dubus recevait congé de son propriétaire. Or, elle était mère de quatre enfants : Charles, 10 ans ; Henri, 8 ans ; Ernestine, 6 ans ; Joséphine, 4 ans, et ne savait comment aller se loger ailleurs avec les pauvres petits.

Les propriétaires de Roubaix sont en général de bons catholiques, fidèles aux saintes offices et respectueux de M. le curé mais ils n'aiment pas les enfants ni pour eux ni surtout pour leurs locataires.

Ne pouvant trouver à se loger avec ses quatre marmots, elle rendit chez son frère, M. Frédéric Chopard, demeurant en logement, quai de Lorient, 23, et lui confia deux des enfants. M. Chopard accepta mais dimanche matin, mettant à profit une courte absence de son frère, la femme Dubus apporta chez celui-ci les deux autres gosses et disparut en laissant une lettre dans laquelle elle annonçait qu'on ne la reverrait plus.

M. Chopard n'eut d'autre ressource que d'aller conter la chose à M. Benet, commissaire de police du 5e arrondissement, lequel a ouvert une enquête.

Il a été établi que la mère coupable s'était présentée chez son frère dans une toilette tapageuse qui autorise toutes les suppositions quant au genre de vie qu'elle se dispose à adopter.

Les bambins ont été provisoirement confiés au Bureau de bienfaisance.

A Dunkerque

Fin de la grève du gaz

Comme nous l'avions annoncé, la grève du gaz s'est terminée hier matin. Les ouvriers sont rentrés à six heures à l'usine que les soldats avaient quittée à cinq heures et demie. Aucun incident ne s'est produit.

A Hondschoote

Un instituteur est tué à la chasse

Dimanche après-midi, M. Deconinck, instituteur à Hondschoote, chassait dans la pâture de M. Bonnefacs. Un ouvrier l'accompagnait.

M. Deconinck venait de tuer un lièvre que venait de lui apporter son compagnon, ravant à remettre le fusil à son aide lorsque l'arme tomba. M. Deconinck se baissa pour la ramasser. On ne sait encore exactement comment cela se fit. Toujours est-il qu'une détonation retentit et que l'infortuné instituteur s'affaissait dans une mare de sang.

Le docteur Bil, appelé aussitôt, prodigua ses soins au malheureux chasseur qui, étant atteint dans la région du cœur, succomba une demi-heure après.

M. Deconinck, instituteur adjoint à Hondschoote, était marié et père d'un enfant. Sa femme attend la venue d'un second bébé.

Une enquête est ouverte pour établir les circonstances exactes de ce tragique accident.

A ARRAS

DRAME DE FAMILLE

UN JEUNE OUVRIER BLESSE GRIEVEMENT SON FRERE A COUPS DE COUTEAU ET TENTE DE FRAPPER SA MERE

Alphonse Benoit, 18 ans, journalier, rentrait ivre chez lui, hier soir vers huit heures. Après avoir revêtu ses habits du dimanche, il sortit pour rentrer à nouveau vers onze heures. Se dirigeant vers la garde-robe, il tenta de l'enfoncer pour y prendre de l'argent.

Réveillé par le bruit, son frère Camille, 21 ans, se leva et s'efforça de le calmer. Mais le pochard devint furieux et repoussa violemment sa mère qui accourait.

Camille fit alors sortir son frère dans la rue et là il lui administra une maîtresse raclée. Après quoi il ferma la porte.

Alphonse n'était pas encore satisfait. Ouvrant les volets, il brisa des vitres et, passant par la fenêtre, rentra dans la maison.

Camille voulut le corriger à nouveau, mais Alphonse, prenant son couteau, lui en porta plusieurs coups qui le blessèrent grièvement à l'épaule et au bras gauche.

La gendarmerie, informée, se rendit sur les lieux et conduisit au parquet Alphonse Benoit, qui a tenté également de porter des coups de couteau à sa mère.

A LENS

UNE ÉMOUVANTE TRAGÉDIE

Désespérée de la mort de sa mère, une jeune femme tente de se suicider

Une jeune femme, Mme Clémentine Delporte, habitant le département de la Somme, était venue à Lens pour assister aux funérailles de sa mère.

Hier, elle se trouvait chez sa nièce, cité de la fosse numéro 12, où on l'invita à dîner. Au cours du repas, Mme Delporte sortit sous prétexte d'aller aux cabinets. A peine était-elle dehors qu'une détonation éclatait. On se précipita et on aperçut gisant à terre la jeune femme, qui venait de se tirer un coup de revolver dans la poitrine.

Un docteur fut appelé qui ordonna son transfert à l'hôpital où M. le docteur Wagon lui donna des soins.

La balle, projectile blindé du calibre de 6 millimètres avait heureusement ricoché sur une baleine du corset que portait la désespérée. Elle avait ainsi pénétré dans le creux de l'estomac, et s'était logée sous le péritoine, ne lésant dans son parcours aucun organe essentiel.

Le docteur, qui a pratiqué l'extraction de la balle, estime que Mme Delporte est hors de danger. On attribue au chagrin causé par la mort de sa mère la funeste détermination prise par la désespérée.

Une grève aux Mines de Nœux

CONTRE LES LONGUES COUPES. — LES ABUS DE LA COMPAGNIE FONT NAITRE UN CONFLIT. — CHOMAGE COMPLET A LA FOSSE NUMERO 2

Il ne faut pas se le dissimuler. Un malaise profond dont des incidents comme celui d'aujourd'hui sont les symptômes tangibles, se manifeste d'un bout à l'autre du Pays Noir. Il y a quelques jours, le « Réveil » signalait l'agitation qui régnait dans le bassin d'Anzin où les mineurs d'Abscon se révoltent contre la pression patronale qui les oblige aux longues coupes.

Hier, c'était au numéro 2 de Nœux, quinze jours après la grève du numéro 6, que la révolte prenait un caractère assez aigu pour déterminer les ouvriers à cesser le travail.

Il est impossible de se faire une idée du surmenage auquel se soumet, en cette période d'extraordinaire activité industrielle que nous traversons, les travailleurs de la mine. Il n'est pas de procédés devant lesquelles les Compagnies minières reculent pour obtenir de leurs ouvriers la prolongation de la durée de la journée de travail qui permettra une production plus intense. Et, par ricochet, elles veulent porter à la loi de huit heures, en instance devant le Sénat, un coup mortel, en faisant croire à l'opinion publique que les travailleurs sont hostiles à la loi puisqu'ils accomplissent « de leur plein gré » des heures supplémentaires.

Car c'est avec une délicieuse ironie que les Compagnies affirment que les mineurs font longue coupe parce qu'ils le veulent bien.

« La cage, disent-elles, est à leur disposition à l'heure réglementaire. Est-ce de notre faute si les ouvriers ne veulent pas remonter ? Pouvons-nous les chasser des chantiers où ils se cramponnent presque malgré nous »

Si l'opinion publique en général, et le Sénat en particulier pouvaient se laisser prendre un instant à cette argumentation plus « loyoliste » que loyale, ils n'auraient qu'à regarder de près ces conflits dont celui qui nous occupe n'est certainement pas le dernier, pour être fixés sur l'ardeur que les mineurs apportent à faire longue coupe de leur plein gré et sur les procédés que les Compagnies emploient pour stimuler quelque peu leur bonne volonté ».

LA PRESSION PATRONALE

Jusqu'ici, la plupart des ouvriers des mines de Nœux avaient été réfractaires à la pratique des longues coupes. En particulier, à la fosse numéro 2, où ils sont solidement organisés sur le terrain syndical, ils avaient compris que leur intérêt leur commandait de ne pas prolonger au-delà de la limite normale la durée de la journée, et, à l'heure réglementaire, ils remontaient au jour.

Cela ne pouvait pas durer. La Compagnie des Mines de Nœux ne pouvait pas résister au désir de vendre un peu plus de charbon, au prix plus que rémunérateur des cours actuels. Pour en vendre plus, il faut en produire plus, et, par conséquent exiger un plus fort rendement des ouvriers, et puisque ceux-ci ne paraissaient pas très bien comprendre les intérêts de ces pauvres actionnaires, on y alla de la manière forte !

A ceux qui ne voulaient pas faire longue-coupe, on applique en grand le système du changement de taille ; on mit les plus réfractaires à la coupe de l'après-midi ; on rogna leurs salaires.

Malheureusement pour la Compagnie, elle obtint un résultat opposé à celui qu'elle en attendait. Loin de céder, les ouvriers du numéro 2 eurent un mouvement de révolte.

LE CHOMAGE. — LES REUNIONS

Pour protester contre cette pression et ces [illegible] unanimité. Hier, les 500 ouvriers qu'occupe la fosse se rendirent bien à la mine, mais ils refusèrent de descendre. Le trait du matin n'eut donc pas lieu.

A onze heures, une réunion se tint au Fond-de-Sains, chez le citoyen Laurent, sous la présidence de Larvent, avec Laurent et Cocu comme assesseurs ; H. Mailly, secrétaire. Devant un nombreux auditoire, le citoyen Cordier examina la situation avec les camarades qu'il assura du concours effectif de l'organisation syndicale. Il les approuva d'avoir ainsi protesté contre les procédés de la Compagnie et leur conseilla de porter tout leur effort uniquement sur le terrain du respect du droit accordé aux ouvriers de remonter après la journée normale terminée.

A l'unanimité, les ouvriers décidèrent de continuer le chômage jusqu'à ce que ce droit leur fut reconnu et qu'ils puissent en jouir sans entraves. Et ils se séparèrent au cri de Vive la grève !

LE COUP DE LA PIECE DE DIX SOUS

Ce mouvement va-t-il resté circonscrit à la fosse numéro 2 ? Si les renseignements que nous avons recueillis auprès de camarades des autres fosses de la concession sont exacts, il faut s'attendre, au contraire, à le voir se généraliser. Les mêmes causes entraînent souvent les mêmes effets et, comme nous l'avons dit, ce n'est pas seulement à la fosse numéro 2 que la Compagnie met tout en œuvre pour amener les ouvriers à faire longue-coupe.

A ce sujet on nous a cité un fait tout à fait suggestif et sur lequel nous attirons l'attention. C'est ce qu'on pourrait appeler « la prime en redoublage », prime accordée sous une forme peu banale et d'une moralité douteuse.

A la fosse numéro 1, où les procédés d'intimidation n'avaient pas paru donner de résultats bien satisfaisants, la Compagnie changea de méthode. Le chef porion passa dans les tailles et il annonça aux ouvriers que ceux qui resteraient au travail jusque trois heures et demie ou quatre heures bénéficieraient d'une prime supplémentaire de 50 centimes qu'ils toucheraient de suite.

Deux douzaines d'ouvriers se laissèrent tenter et, aussitôt sortis de la cage, on les fit passer au bureau, où on leur remit, à chacun, une pièce de dix sous ! Il en fut de même les jours suivants. Inutile de dire que la pièce de dix sous n'alla pas loin : au premier bistro, elle s'était volatilisée... et même d'autres encore. Ersintés par des heures supplémentaires, les malheureux allaient s'achever avec le « pourboire » généreusement offert par le patron !

Ces procédés, que nous préférons ne pas qualifier, n'éclairent-ils pas d'un jour décisif la prétendue liberté laissée aux ouvriers d'user des avantages accordés par la loi ?

Il va sans dire que les mineurs de la fosse numéro 1 sont aussi écœurés que ceux du numéro 2. Ils ont été invités à se joindre à leurs camarades de cette dernière fosse dans la réunion qui eut lieu hier soir. Quelle décision ont-ils prise ? Nous le saurons aujourd'hui.

E. N.

Légion d'honneur

Paris, 4 novembre. — Le « Journal officiel » publiera demain les promotions et nominations faites dans la Légion d'honneur à l'occasion de l'exposition de Dresde.

Sont nommés chevaliers : MM. le docteur MARMIER, sous-directeur de l'Institut Pasteur de LILLE ; le docteur CAMUS, chef technique de l'Institut supérieur de vaccine à l'Académie de médecine : DECOIX, industriel à LILLE.

Dernière Heure

Dans les Balkans

Négociations entre l'Autriche, la Bulgarie et la Serbie

Vienne, 4 novembre. — L'Autriche négocie actuellement avec la Bulgarie et la Roumanie pour amener une entente entre ces deux Etats au sujet d'une rectification de la cédérait à la Roumanie une bande de territoire s'étendant de Silistrie à Kavarna, dont la population est musulmane.

Les Grecs repoussés à Salonique

Constantinople, 4 novembre. — Les dépêches adressées aux consuls à Salonique annoncent qu'une attaque des Grecs contre la ville aurait été repoussée par les Turcs.

La ville est calme.

LES PUISSANCES et la proposition de désintéressement

L'opinion à Rome

Rome, 4 novembre. — Le « Giornale d'Italia », après avoir constaté que le programme des puissances a complètement échoué, écrit que le gouvernement italien n'est pas partisan d'une intervention, mais il ne peut donner son adhésion à la formule de la triple entente avant de s'être concerté avec ses alliés.

L'intervention de l'Autriche mettrait à un rude épreuve non seulement l'alliance, mais la paix avec l'Italie.

L'inquiétude à Constantinople

Pour assurer la sécurité des Colonies

Hambourg, 4 novembre. — La ligne de navigation allemande du Levant a été invitée par le gouvernement à envoyer un bateau à Constantinople et un autre à Salonique, à la disposition des autorités consulaires allemandes, pour prendre les colonies allemandes à bord le cas échéant.

Constantinople, 4 novembre. — **Le bruit court que le sultan aurait signé un traité autorisant une flotte anglaise à franchir les Dardanelles.**

CONSEIL DE CABINET

LES PUISSANCES ET LE CONFLIT BALKANIQUE. — L'ORDRE DU JOUR PARLEMENTAIRE

Paris, 4 novembre. — Ce après-midi de quatre à sept heures a été tenu au ministère des affaires étrangères un conseil de cabinet pour préparer le conseil des ministres qui aura lieu demain matin.

Le président du conseil ministre des affaires étrangères a mis ses collègues au courant de l'état de négociations engagées entre les divers gouvernements sur la question d'Orient [illegible]

Il a été décidé que le gouvernement accepterait la proposition de la commission du budget, qui a l'intention de demander à la Chambre, outre les séances de l'après-midi, de consacrer deux séances par semaine, le mardi et le jeudi matin, à la discussion du budget.

Les vendredis seront, comme d'usage, réservés à la discussion des interpellations.

Le gouvernement n'acceptera pas la discussion immédiate des interpellations visant la politique extérieure.

L'ASSASSINAT DE Marguerite Ratineau

Paris, 4 novembre. — Gabriel Lachèze, l'assassin de Marguerite Batineau, a été de nouveau interrogé, ce matin, par M. Catrou, commissaire de police de la rue Camille-Desmoulins.

Comme hier, l'assassin s'est refusé à répondre aux questions du magistrat qui n'a pu, malgré toute sa patience, tirer autre chose de lui que des paroles incohérentes.

M. Catrou croit se trouver en présence d'un simulateur.

Lachèze a été envoyé au dépôt à midi.

On ignore l'état-civil de la victime que l'on connaît sous le nom de Marguerite Ratineau, âgée de 26 ans. On croit qu'elle est originaire de Limoges, mais aucun papier pouvant fournir un renseignement à ce sujet, n'a été trouvé à son domicile, rue Boulle.

Egorgée par son neveu

Saint-Malo, 4 novembre. — Une septuagénaire, Mlle Grard, a été trouvée assassinée chez elle ce matin.

La malheureuse avait été frappée de quinze coups de couteau, dont d'un avait tranché la gorge.

L'assassin présumé, Léon Guéret, âgé de 18 ans, neveu de la victime, a été arrêté en gare de Dol, au moment où il prenait le train pour Rennes.

Guéret a déclaré n'avoir été que complice de l'assassinat de sa tante.

Au Congrès des Œuvres d'Education Laïque

UN TELEGRAMME DE M. POINCARE

Paris, 4 novembre. — Le ministre de l'instruction publique a reçu le télégramme suivant, daté de Lyon, 2 novembre :

« Les membres du Congrès des œuvres d'éducation laïque du Sud-Est, réunis en séance plénière sous la présidence de M. Edouard Petit, inspecteur général, reconnaissants à M. le ministre de l'intérêt qu'il veut bien témoigner aux efforts tentés pour développer l'idéal moral, laïque et républicain, le prient d'agréer leurs hommages respectueux et l'assurance de leur loyalisme sincère et de leur dévouement à l'école publique, à l'école de la démocratie. »

Trio d'énergumènes

Saint-Etienne, 4 novembre. — Trois individus nommés Vinay, Rivet et Bouchet ont semé la terreur cette nuit dans la petite ville d'Izieux.

Ces énergumènes ont saccagé les cafés après en avoir expulsé les consommateurs et ont molesté les passants qu'ils menaçaient de leurs couteaux.

Plusieurs personnes ont été blessées.

Poursuivis à coups de revolver, Vinay et Rivet ont été enfin arrêtés, non sans avoir été fortement malmenés.

Bouchet a été appréhendé ce soir seulement.